



MAINTIEN EN EMPLOI ET ENDOMÉTRIOSE : AGIR TÔT POUR ÉVITER LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

Apport des dispositifs d'aménagement de poste dans la prévention de la désinsertion professionnelle

Dr C. Aresti¹, R. Lux²

DÉCIDER TÔT, ACTIVER LES DISPOSITIFS : c'est ce qui conditionne le maintien en emploi.

L'endométriose touche environ 10 % des femmes en âge de procréer, majoritairement en âge de travailler (OMS 2023 ; HAS 2022). Elle est associée à un retentissement fonctionnel et professionnel pouvant compromettre le maintien en emploi dans les formes symptomatiques. La variabilité des symptômes et la répétition des arrêts de travail exposent à un risque de désinsertion professionnelle, en particulier dans les organisations à fortes contraintes. Le maintien en emploi repose sur l'identification précoce des situations à risque et l'activation coordonnée des dispositifs adaptés.



OBJECTIF

Proposer une démarche d'aide à la décision permettant de soutenir l'adaptation du poste et compenser les contraintes organisationnelles associées.

MÉTHODE

Étude de cas réalisée en 2025 lors d'une visite à la demande.

Évaluation centrée sur le risque de désinsertion professionnelle :

- analyse du poste et des contraintes ;
- évaluation du retentissement fonctionnel ;
- analyse de la compatibilité entre exigences du poste et capacités de la salariée ;
- identification des dispositifs mobilisables.

Les interventions ont été structurées selon une approche multidimensionnelle intégrant les dimensions individuelle, organisationnelle et médico-sociale.

RÉSULTATS

Situation initiale :

Salariée d'une quarantaine d'années occupant un poste combinant coordination et tâches opérationnelles physiquement exigeantes (manutentions, postures pénibles). Contraintes organisationnelles importantes et variabilité symptomatique responsable d'arrêts de travail répétés.

Intervention mise en œuvre :

- reconnaissance RQTH ;
- démarche RLH ;
- mobilisation AGEFIPH ;
- adaptation organisationnelle du poste ;
- médiation avec l'employeur pour sécuriser l'application des restrictions.

Effets observés :

- maintien en emploi à 12 mois ;
- stabilisation de la situation de travail ;
- absence d'arrêts de travail sur la période.

DÉCIDER EN CONSULTATION

- Repérer une situation à risque de désinsertion.
- Évaluer le retentissement sur le travail.
- Identifier une inadéquation entre exigences du poste et capacités fonctionnelles.

→ Cette inadéquation constitue un élément clé orientant l'activation des dispositifs

Activer précocement les dispositifs adaptés : (RQTH – aménagement – accompagnement)

LIMITES

- Observation monocentrique.
- Cas unique.
- Absence d'indicateurs quantitatifs d'évolution fonctionnelle.

CONCLUSION

Le maintien en emploi n'est pas une conséquence. C'est le résultat d'une décision précoce. Ce cas illustre une démarche reproductible : l'activation coordonnée des dispositifs permet d'anticiper la désinsertion professionnelle et d'agir avant la rupture.